



COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Cent onzième session

Rome, 26-28 octobre 2020

**Rapport d'information sur les activités de la Sous-Division droit
et développement**

I. Introduction

1. Le présent document rend compte des activités entreprises par la Sous-Division droit et développement à l'appui du mandat de la FAO depuis le dernier rapport, présenté au Comité à sa cent neuvième session en 2019. Il met également en exergue les actions de lutte contre la covid-19 menées par la Sous-Division, qui contribuent à chacun des sept domaines prioritaires du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19.

II. Activités et résultats

2. Les membres du personnel de la Sous-Division ont su s'adapter au télétravail sur tous les sites. La Sous-Division a poursuivi l'exécution de ses activités pendant la pandémie et les a même étendues dans certains domaines. Son personnel s'est organisé et a participé à des ateliers, à des réunions et à des consultations en ligne, et a eu recours aux outils numériques afin de mener les activités prévues, notamment les missions hors siège. Les déplacements classiques sont remplacés par des «missions virtuelles», dans le cadre desquelles toutes les activités traditionnellement menées lors d'une mission sur site (réunions, consultations des parties prenantes, ateliers et formation) se déroulent en ligne. Ces nouvelles modalités fonctionnent bien dans les pays où la Sous-Division peut bénéficier d'une relation préexistante solide avec ses interlocuteurs au gouvernement, avec les représentations de la FAO et avec les consultants juridiques nationaux, et où les infrastructures de communication sont fiables. Cependant, l'expérience a également confirmé que les interactions en personne avec les parties prenantes restent primordiales, notamment pour les missions plus complexes, ainsi que pour les pays où le décalage horaire est important et où la faiblesse des réseaux de communication ne permet pas de faire participer virtuellement les parties intéressées d'une manière qui soit commode et constructive.

A. Intensifier le plan mondial d'intervention humanitaire destiné à lutter contre la covid-19

3. La Sous-Division droit et développement contribue activement à l'action humanitaire mondiale contre la covid-19 en renforçant la base de connaissances des acteurs essentiels, notamment les Membres de la FAO et la société civile, et en l'élargissant.

4. La Sous-Division a été parmi les premiers services de la FAO à publier un **document d'orientation** dans la **série des synthèses de la FAO relatives à la covid-19**. La synthèse, intitulée «*Considérations juridiques dans le cadre des réactions face au covid-19 pour atténuer le risque d'insécurité alimentaire*¹», examine certaines des conséquences inattendues des législations adoptées en urgence sur toutes les dimensions de la sécurité alimentaire. Elle donne également des recommandations sur la protection de la sécurité alimentaire par la voie juridique, notamment l'adoption de décrets d'urgence.

5. Dans un souci d'approfondissement de ces sujets, la Sous-Division a publié trois autres synthèses sur les considérations juridiques applicables aux chaînes d'approvisionnement alimentaire², aux pêches et à l'aquaculture³ et à l'approche «Une seule santé⁴», respectivement. Une quatrième synthèse sur la protection des droits à la terre et aux ressources naturelles est en cours d'élaboration. Les synthèses, disponibles en anglais, en espagnol et en français, sont utilisées au quotidien par la Sous-Division et dans les ateliers et webinaires auxquels participent des parties intéressées dans certains pays choisis. Ainsi, en avril 2020, la Sous-Division a utilisé les synthèses pour organiser un atelier très suivi sur la covid-19 et la sécurité alimentaire et la nutrition au Kenya.

B. Améliorer les données au service des décideurs

6. Cette année marque le **vingt-cinquième anniversaire de FAOLEX**. Avec ses 178 000 entrées, FAOLEX est désormais la base de données publique la plus complète pour ce qui est des politiques et des législations ayant trait à l'alimentation, à l'agriculture et à la gestion des ressources naturelles. Depuis septembre 2020, les données de FAOLEX sont soumises à une licence afin d'en faire des données ouvertes⁵, une étape importante qui concrétise l'engagement pris par la FAO de diffuser l'information et de s'orienter vers les mégadonnées et l'innovation numérique. Cette mise sous licence facilite la collaboration entre les différents domaines du savoir, enrichit la recherche et approfondit les capacités analytiques au service de la prise de décisions éclairées sur l'établissement et l'application des législations nationales.

7. La Sous-Division continue d'améliorer la qualité de ses services d'information juridique en créant des bases de données thématiques. Elle met actuellement en place quatre bases de données thématiques supplémentaires, caractérisées par une forte dimension sociale: parité hommes-femmes; peuples autochtones, pêche artisanale; et alimentation scolaire⁶.

8. Dans le cadre de FAOLEX, on a aussi créé un ensemble de données sur les législations ayant trait aux systèmes alimentaires et à la sécurité alimentaire adoptées dans le contexte de la crise de la covid-19, qui comprend désormais 1 000 entrées environ⁷. Dans le même temps, FAOLEX a mis à jour sa compilation de législations et de politiques sectorielles relatives à la gestion des situations d'urgence et des catastrophes, dans laquelle figurent actuellement plus de 1 500 documents⁸.

¹ <http://www.fao.org/legal-services/news/detail/en/c/1272012/>.

² <http://www.fao.org/publications/card/fr/c/CA9121FR/>.

³ <http://www.fao.org/publications/card/en/c/CA9421FR>.

⁴ <http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca9729en> (en anglais seulement).

⁵ <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/igo/deed.fr>.

⁶ Ces bases viennent s'ajouter à celles qui figurent à l'annexe du document CCLM 109/4 (<http://www.fao.org/3/na838fr/na838fr.pdf>).

⁷ <http://www.fao.org/faolex/covid-19/fr/>.

⁸ [http://www.fao.org/faolex/results/en/?query=mainareas:\(disaster\)](http://www.fao.org/faolex/results/en/?query=mainareas:(disaster)).

FAOLEX contient dans l'ensemble quelque 5 000 textes juridiques et stratégiques multisectoriels à ce sujet⁹.

C. Garantir l'inclusion économique et la protection sociale en vue de réduire la pauvreté

9. La pandémie de covid-19 a eu des incidences particulièrement marquées sur les groupes vulnérables, notamment les petits exploitants et les pêcheurs artisanaux, les travailleurs et les écoliers en milieu rural, les femmes et les peuples autochtones.

10. Dans ce contexte, la Sous-Division a contribué à la [note d'orientation provisoire intitulée «Comment atténuer les effets de la pandémie de covid-19 sur l'alimentation et la nutrition des écoliers»](#), établie conjointement par le Programme alimentaire mondial (PAM), la FAO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). La note d'orientation vise à fournir aux pouvoirs publics, aux administrateurs et employés des écoles et aux partenaires des orientations sur la façon de soutenir, de transformer ou d'adapter l'alimentation scolaire en vue de protéger la sécurité alimentaire et la nutrition des écoliers pendant la pandémie.

11. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, la Sous-Division aide les pays à revoir ou à actualiser leurs législations sur l'alimentation et la nutrition en milieu scolaire. À cette fin, elle encourage la mise en place de systèmes d'urgence qui soient suffisamment solides pour relever les défis tels que la pandémie de covid-19. Par exemple, en Équateur, une nouvelle loi sur l'alimentation et la nutrition en milieu scolaire élaborée avec l'appui de la Sous-Division a été adoptée en avril 2020.

D. Dynamiser le commerce et renforcer les normes de sécurité sanitaire des aliments

12. La pandémie de covid-19 a déstabilisé le commerce agricole. La législation commerciale est essentielle au relèvement du commerce et à l'amélioration de sa résistance aux chocs futurs.

13. La Sous-Division apporte son assistance au commerce de semences, à l'appui de la sécurité alimentaire, notamment à la lumière des augmentations récentes des niveaux de la faim. En collaboration avec le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique australe, la Sous-Division a évalué les **cadres juridiques relatifs à la gestion des semences** dans huit pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe. L'évaluation a été menée à l'aune du système réglementaire harmonisé des semences de la Communauté, qui a été créé en vue de faciliter le libre-échange et la circulation des semences au sein de la région. Le résultat de cette évaluation servira à étayer les réformes législatives et ainsi à renforcer le commerce et améliorer l'accès à des semences de qualité et sans danger pour la santé au sein des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, ce qui est déterminant pour contrer les répercussions de la covid-19 sur la sécurité alimentaire.

E. Améliorer la résilience des petits exploitants à l'appui du relèvement

14. Il convient de ne pas perdre de vue le contexte dans lequel sont mises en œuvre les mesures de relèvement en réaction à la covid-19. Afin d'aboutir à des résultats satisfaisants, elles doivent aussi tenir compte des autres grands défis de notre temps. Le premier d'entre eux est le changement climatique - un sujet sur lequel la Sous-Division s'est montrée particulièrement entreprenante.

15. En Amérique latine, elle a ainsi appuyé l'élaboration d'un projet de **loi-type relative au changement climatique** et à la sécurité alimentaire et à la nutrition. La loi-type a été approuvée à l'unanimité le 12 août 2020 au cours d'une session conjointe de la Commission de l'agriculture, de l'élevage et des pêches et de la Commission de l'environnement et du tourisme du Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO), et peut aujourd'hui être utilisée comme modèle de

⁹ [http://www.fao.org/faolex/results/en/?query=keywords:\(disasters\)](http://www.fao.org/faolex/results/en/?query=keywords:(disasters)).

législation nationale par tous les membres du Parlement¹⁰. Il s'agit de la première loi-type de la région qui porte sur le changement climatique et qui traite de ses effets sur la sécurité alimentaire et la nutrition. La FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont apporté leur appui à ce processus, qui devrait se conclure avec l'approbation de la loi-type par le Parlement latino-américain et caribéen d'ici à la fin de l'année.

16. La Sous-Division, en collaboration avec le Bureau régional de la FAO et le Bureau sous-régional pour la Mésoamérique, ainsi qu'avec la coopération de l'Espagne et du Mexique (projet d'appui à l'Initiative Amérique latine et Caraïbes libérées de la faim en 2025 et Programme Mésoamérique libérée de la faim ou AMEXCID-FAO), apporte une assistance technique au Parlement latino-américain et caribéen dans le cadre du *Plan de travail conjoint FAO et PARLATINO dans le contexte de la covid-19*. La Sous-Division appuie notamment les délibérations portant sur un projet de **loi-type sur l'eau et l'assainissement** dans les communautés rurales. Elle apporte également une assistance technique sur la **législation visant à réduire et à prévenir les pertes et le gaspillage alimentaires** et à **promouvoir et à renforcer l'agroécologie**.

F. Prévenir la prochaine pandémie zoonotique en renforçant l'approche «Une seule santé»

17. On prend de plus en plus conscience de la corrélation entre la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale, notamment dans le contexte de la covid-19. L'approche «Une seule santé» ne s'applique pas uniquement à la santé humaine, animale et végétale, mais aussi aux secteurs des forêts, de la faune et de la flore sauvages et de l'environnement. La Sous-Division tient compte de cette corrélation et appuie la création et l'application de cadres juridiques adaptés et globaux qui attribuent clairement les rôles, les responsabilités et le budget. La Sous-Division mène des projets en Afrique, en Asie et en Amérique latine afin d'encourager l'adoption de l'approche «Une seule santé» par des moyens juridiques.

18. Les activités de la Sous-Division relatives à l'approche «Une seule santé» mettent l'accent sur la **résistance aux antimicrobiens**. Afin d'aider les pays à évaluer leur cadre juridique applicable à la résistance aux antimicrobiens, la Sous-Division a élaboré une méthode d'analyse de la législation connexe dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). La méthode a été mise en pratique dans 22 pays et sur le cadre juridique d'une organisation régionale, et facilite plusieurs processus de réforme juridique. La Sous-Division collabore avec l'OIE et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin de convertir la méthode en un outil propre à l'approche «Une seule santé», de manière à ce qu'elle prenne également en compte la législation relative à la santé humaine.

19. Dans le contexte du **Programme de gestion durable de la faune et de la flore sauvages**, la Sous-Division a élaboré des outils et des méthodes de diagnostic juridique afin de faciliter l'évaluation de la législation existante et de formuler des actions juridiques adaptées dans les différents secteurs: terres, forêts et faune et flore sauvages mais aussi santé animale, élevage et sécurité sanitaire des aliments¹¹. Ces outils permettront de détecter les lacunes et les incohérences entre les législations sectorielles pertinentes, les décalages avec les engagements pris au titre des traités internationaux, ainsi qu'entre le droit statutaire et le droit coutumier. Ils seront utilisés comme fondement d'un examen juridique complet au titre de l'approche «Une seule santé».

¹⁰ Voir <https://parlatino.org/informacion-paises-miembros/>.

¹¹ Le Programme vise à améliorer la conservation de la faune et de la flore sauvages et la sécurité alimentaire des communautés rurales qui consomment de la viande de chasse dans certains pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Gabon, République du Congo, République démocratique du Congo, Madagascar, Guyana, Zambie, Zimbabwe, Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que les zones humides du Sahel en Égypte, au Mali, au Sénégal, au Soudan et au Tchad). Voir également CCLM 109/4. <http://www.fao.org/3/na838fr/na838fr.pdf> et CCLM 106/4 http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/bodies/CCLM_106/MV872_4/MV872_CCLM_106_4_en.pdf

G. Susciter la transformation des systèmes alimentaires

20. Avant même la pandémie de covid-19, la FAO estimait qu'il n'y avait pas assez d'informations disponibles sur les possibilités de légiférer en faveur de **l'amélioration de la nutrition et de la pérennisation des systèmes alimentaires**. On a vu avec la covid-19 qu'il fallait formuler des orientations d'ordre juridique sur la transformation des systèmes alimentaires si l'on veut les rendre résilients aux chocs. Les travaux sont en cours et les conclusions initiales de la Sous-Division et de ses partenaires indiquent qu'il est nécessaire d'intervenir plus largement sur les plans juridique et stratégique à toutes les étapes de la production, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation, ainsi que dans d'autres domaines, notamment pour ce qui est d'assurer l'approvisionnement en eau potable pour un usage domestique et d'autonomiser les femmes.

III. Activités à venir

21. La Sous-Division aide depuis longtemps les États Membres de la FAO à créer les législations qui répondent à leurs besoins et à leurs demandes. Cependant, la vaste expérience de la Sous-Division confirme qu'il faut garantir la légitimité de ces textes sur le plan procédural et sur le fond, et qu'il faut veiller à leur mise en œuvre et en assurer l'application. La loi joue un rôle important en ce qu'elle encourage les acteurs à se mettre en conformité avec les mesures énoncées, soit en mettant en place un système de sanctions, soit en récompensant leur mise en application. Tirant parti de ses avantages comparatifs, la Sous-Division compte désormais élargir le champ de ses activités afin d'apporter de meilleures réponses aux lacunes en matière de mise en œuvre et d'application des législations.

22. La Sous-Division a élaboré une note d'orientation qui présente les grandes lignes d'un programme destiné à aider les Membres à améliorer leur cohérence législative et à renforcer la mise en œuvre, le respect et l'application des textes relatifs à l'agriculture, à l'alimentation et aux ressources naturelles, selon une approche multidisciplinaire, participative et intersectorielle.

23. La Sous-Division a également élaboré un document de réflexion qui présente un projet visant à mettre en œuvre sa *stratégie relative à la législation et au changement climatique*¹².

24. Des activités de mobilisation de ressources sont en cours afin de financer les deux initiatives présentées ci-dessus.

IV. Conclusion

25. Il a été prouvé que la stabilité et la prévisibilité du cadre juridique, ainsi que la transparence et la responsabilisation des institutions, sont capables de donner l'élan nécessaire vers la concrétisation des ODD, notamment en période de crise. Les trois volets des services juridiques proposés par la Sous-Division droit et développement (renforcement des capacités, services consultatifs et information) visent à équiper les Membres de cadres réglementaires de gouvernance qui soient adaptés et applicables afin d'atteindre leurs objectifs de développement. Il est de l'avis de la Sous-Division que ces services doivent être renforcés et étendus de sorte à soutenir également la mise en œuvre et l'application des lois.

V. Suite que le Comité est invité à donner

26. Le Comité est invité à examiner les informations qui figurent dans le présent rapport et à formuler les orientations qu'il jugera utiles.

¹² Des informations à ce sujet ont été présentées au Comité des questions constitutionnelles et juridiques pendant sa cent neuvième session (CCLM 109/4).

27. Le Comité est invité à prendre note du rôle joué par la Sous-Division droit et développement et de son approche des services juridiques au service du développement tels qu'ils sont décrits dans la présente et à souligner à quel point il importe de disposer de cadres juridiques solides et de les mettre en œuvre efficacement en vue de réaliser les ODD, y compris en période de crise.

Annexe 1

Publications de la Sous-Division droit et développement, de septembre 2019 à septembre 2020

Études sur les questions de droit:

[The right to water for food and agriculture #113](#) (en anglais)

[Legislative approaches to sustainable agriculture and natural resources governance #114](#) (en anglais)

Guides juridiques:

[Legal guide on school food and nutrition - Legislating for a healthy school food environment #2](#) (en anglais)

[Legal guide on land consolidation – Based on regulatory practices in Europe #3](#) (en anglais)

Articles juridiques:

[The role of law in the reduction of rural poverty - Towards leveraging legal frameworks #105](#) (en anglais)

Notes d'orientation juridique:

[Medidas legislativas destinadas a erradicar la pobreza rural - Nota de orientación jurídica para parlamentarios en América Latina y el Caribe No. 7](#) (en espagnol et en anglais)

[Estrategias legislativas para mejorar la nutrición - Nota de orientación jurídica para parlamentarios en América Latina y el Caribe No. 6](#) (en espagnol et en anglais)

[Legislar para promover una inversión responsable en la agricultura y los sistemas alimentarios - Nota de orientación jurídica para parlamentarios en América Latina y el Caribe No. 5](#) (en espagnol et en anglais)

[Legislar para una gobernanza responsable de la tenencia de la tierra, la pesca y los bosques - Nota de orientación jurídica para parlamentarios en América Latina y el Caribe No. 4](#) (en espagnol)

[Legislar para una alimentación y nutrición escolar adecuada - Nota de orientación jurídica para parlamentarios en América Latina y el Caribe No. 3](#) (en espagnol et en anglais)

[Leyes marco sobre el derecho a una alimentación adecuada - Nota de orientación jurídica para parlamentarios en América Latina y el Caribe No. 2](#) (en espagnol et en anglais)

[El derecho a una alimentación adecuada en las constituciones - Nota de orientación jurídica para parlamentarios en América Latina y el Caribe No. 1](#) (en espagnol et en anglais)

[Legal considerations in the context of responses to COVID-19 to mitigate the risk of food insecurity](#) (en anglais)

[Legal considerations in responses to COVID-19 to mitigate the risk of disruption to fisheries and aquaculture food systems](#) (en anglais, en français et en espagnol)

[One Health legislation - Contributing to pandemic prevention through law](#) (en anglais)

[Legal mechanisms to contribute to safe and secured food supply chains in times of COVID-19](#) (en anglais, en français et en espagnol)

[Protecting land and natural resources tenure rights in the era of COVID-19 by heeding the lessons from the past \(en anglais\)](#)

Publications des partenaires:

[El derecho a la alimentación adecuada en el Paraguay - Marco normativo e institucional y desafíos en el ámbito jurídico \(en espagnol\)](#)

[Lineamientos referenciales para legislar o regular el buceo en la pesca artesanal o de pequeña escala en la región de América Latina y el Caribe \(en espagnol\)](#)

[Guidelines on strengthening gender equality in notarial practices - South-East Europe. FAO et l'Office allemand de la coopération internationale \(GIZ\). 2019 \(en anglais\)](#)

[Legislating for Sustainable Small-Scale Fisheries – A guide on how to align national fisheries legislation to the Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication \(en anglais\)](#)